

Procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents: Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Philippe MONNERET, Guy DUPUIS, Florent JOURDAIN, & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD,.

Absents excusés: Eric JACQUEMIN, Laurent GRAND, Bernard DARLAY, Sylvie CALLAND, Myrtille BROCHOIRE, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures

Désignation du secrétaire de séance : Philippe MONNERET

Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2022

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation du forum des associations et charge Joséphine JACQUENOD de se renseigner pour l'achat d'une sonorisation performante.

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

<u>Déclaration d'intention d'aliener – Décisions de ne pas préempter</u>

Biens	Туре	Adresse	Vendeur	Acheteur	Montant
G269	Bâtiment	7 rue de la Poyat	Gilles BERTARINI	José PAIVA BOTELHO Orgelet	150 000 €
G480-481	Maison	2 rue du Lavoir	Eric PERCIOT	Roland VUITTON	220 000 €

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Présentation

Présentation du rapport annuel du SYDOM.

Philippe MONNERET informe le conseil municipal du mauvais tri réalisé sur la commune qui engendre parmi d'autres causes, une hausse des ordures ménagères.

Le conseil municipal décide de refaire une information aux administrés sur ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

2.2 Approbation de la mise en place de la nomenclature M57

Toutes les collectivités gérées en nomenclature comptable M14 doivent passer obligatoirement à la nomenclature comptable M57 au plus tard au 01/01/2024.

Ce changement modifie seulement quelques comptes, et offre plus de souplesse. L'exécutif pourra sur simple arrêté de virement procéder à des transferts de crédits d'un chapitre à un autre dans la limite de 7,5% des crédits de la section. Il n'existera plus de chapitre de dépenses imprévues.

Le service de gestion comptable de Saint-Claude souhaite vivement que ce changement intervienne au plus tôt, soit le 01/01/2023 pour les communes en même temps que Terre d'Emeraude Communauté ce qui facilitera la visibilité et la gestion des flux et évitera un engorgement du SIDEC pour le passage obligatoire au 01/01/2024.

Le conseil municipal approuve cette mise en place au 01/01/2023

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	Х			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	Х			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	X			Guy DUPUIS	X		
Jacques CALLAND	X			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	X			Florent JOURDAIN	Х		
Jean DAVID	X			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN				Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	×			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	X			Joséphine JACQUENOD	Х		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

2.3 Proposition de deux conventions avec le Dr Pierre GAILLARD

Après avis favorable de Monsieur LEVACHER de la FEMASCO, les deux conventions à signer avec le Docteur Pierre GAILLARD, l'une relative au versement de la prime d'installation de 50 000 €uros et l'autre pour la prise en charge du salaire de l'assistante médicale sont présentées au conseil municipal qui valide ces deux conventions.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	Х			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	X			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	Х			Guy DUPUIS	Х		
Jacques CALLAND	X			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	X			Florent JOURDAIN	Х		1.
Jean DAVID	Х			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN				Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	X			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	X	li.		Joséphine JACQUENOD	Х		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

3. BOIS/FORET/PATURAGE

3.1 - <u>Projet d'acquisition parcelles en Brenay</u>: <u>Information sur retour des propriétaires</u>

Après la décision du conseil municipal d'acquérir les parcelles en Brenay, le Maire refait le point des démarches entreprises avec les propriétaires :

Propriétaires vendeurs

Propriétaires	N° Parcelle	Prix négocié	
RAMETTE Philippe	H 88, H 14	700 €	
MATHON Michèle	Н 98, Н9, Н59	600 €	
BATIFOULIER David	H 11, H84, H87	1 000 €	

Propriétaires non-vendeurs

Propriétaires	N° Parcelle	
PETITPIERRE Marie	H61, H62, H79,	Ne souhaite pas vendre actuellement
Jean-Michel GROS	H 81	Ne souhaite pas vendre
Florent JOURDAIN	H 72, H74, H77, H82, H102	Souhaiterait un échange avec parcelles communales
Brigitte MARECHAL	H 83	Pas de réponse
Mauron Jacques	H18	Ne souhaite pas vendre

Une convention de gestion pour la durée du nouveau contrat Natura 2000 devra être établie avec chaque propriétaire non-vendeurs.

3.2 - Proposition nouveaux contrats NATURA 2000

Sur information de Anne-Sophie MENNETRIER, agent Natura 2000, chargée des projets de contrats sur le site de Vogna et Brenay, de nouveaux contrats Natura 2000 sur ces sites ne pourront être déposés qu'à partir de l'année 2023 pour être retenus au titre des subventions Etat et Europe.

Pascal GIROD, adjoint chargé de la gestion de la forêt précise que le nouveau plan d'aménagement de la forêt sera présenté au conseil municipal en fin d'année par les agents de l'ONF.

Concernant l'affouage, une seule personne s'est présentée.

4. FINANCES

4.1 <u>Décision modificative</u> Décision reportée au prochain conseil municipal

4.2 Remboursement de sinistre

Suite au sinistre sur une barrière rue des écoles, le conseil municipal accepte le remboursement par GROUPAMA, d'un montant de 44 €uros

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	X			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	Х			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	Х			Guy DUPUIS	Х		
Jacques CALLAND	X			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	Х			Florent JOURDAIN	Х		
Jean DAVID	Х			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN				Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	X			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	Х			Joséphine JACQUENOD	Х		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

4.3 Reversement par la Voix du Jura

Dans le cadre de la promotion du commerce, l'hebdomadaire Voix du Jura a été offert à chaque habitant de la commune selon une convention de partenariat passé entre la commune et la Voix du Jura.

Sur cette opération, un reversement de la Voix du Jura a été reçu en mairie. Le conseil municipal accepte ce reversement d'un montant de 275,81 €

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	X			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	X			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	X			Guy DUPUIS	X		
Jacques CALLAND	X			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	Х			Florent JOURDAIN	X		
Jean DAVID	Х			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN				Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	X			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	Х			Joséphine JACQUENOD	X		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 Police intercommunale : approbation du projet de convention avec TEC Suite à la mise en place d'un service de police municipale composé de deux agents au 01/01/2022 et de trois agents au 01/08/22 destinée à soutenir les maires dans leurs actions quotidiennes de police administrative judiciaire, Terre d'Emeraude Communauté sollicite, pour la réalisation de cette prestation, une participation annuelle des communes bourg-centre d'un montant de 10 000 €.

Pour l'année 2022, compte-tenu de la date de mise en place du service, la participation serait de 5 000 €.

Le conseil municipal est favorable à l'octroi d'une participation à Terre d'Emeraude Communauté et approuve la convention proposée par Terre d'Emeraude Communauté fixant les modalités financières.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	X			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	X			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	Х			Guy DUPUIS	х		
Jacques CALLAND	Х			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	X			Florent JOURDAIN	X		
Jean DAVID	X			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN				Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	X			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	Х			Joséphine JACQUENOD	X		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

Une intervention de la police intercommunale sera sollicitée pour le stationnement prolongé des véhicules sur la place pavée de la fontaine.

6. LOCATION

6.1 Nouvelles mesures en matière énergétique

A partir du 25/08/22, tout logement affichant un diagnostic de performance énergétique (DPE) de classe F ou G ne pourra voir son loyer augmenter.

A partir du 01/01/2025, tout logement de classe énergétique G sera interdit à la location.

A partir du 01/01/2028, tout logement de classe énergétique F sera interdit à la location

La poursuite des locations nécessitera au préalable la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.

Suite à ces nouvelles mesures, des diagnostics de performance énergétique pour les logements communaux, 2 place de la fontaine et à Chisséria seront réalisés.

7. REVITALISATION CENTRE BOURG - PROGRAMME PVD

7.1 Approbation du programme d'actions en bourg centre

La convention-cadre entre l'Etat, TEC et les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne valant Opération de Revitalisation du Territoire doit être signer au plus tard le 12 novembre 2022.

Cette convention concerne le projet de territoire à l'échelle de Terre d'Emeraude et des communes d'ARINTHOD et Moirans et répond aux ambitions inscrites dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Elle a pour objet de présenter les ambitions des communes en matière de revitalisation des centralités, de définir un programme d'actions et des intentions de projets, de préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme, d'asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

La convention se compose des documents suivants :

- La liste des actions portées par TEC, Arinthod et Moirans-en-Montagne par orientations stratégiques
- Les périmètres retenus par les 2 bourgs-centres
- Les fiches actions de chaque bourg center
- Les maquettes financières 2022 et 2023 pour Arinthod et Moirans-en-Montagne

Au vu de la présentation des actions, le conseil municipal approuve ce programme et autorise le maire à signer ladite convention.

Un premier comité de projet en présence des différents partenaires aura lieu mercredi 28/09/2022.

D'autre part, information est donnée au conseil de la recherche d'un chef de projet par Terre d'Emeraude Communauté en remplacement de Maxime Bacchetti et des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du programme si aucun chef de projet n'est recruté rapidement.

VOTE	Pour	Contre	Abst		Pour	Contre	Abst
Jean-Charles GROSDIDIER	Х			Sylvie CALLAND			
Pascal GIROD	X			Laurent GRAND			
Françoise GRAS	X			Guy DUPUIS	Х		
Jacques CALLAND	Х			Philippe MONNERET	X		
Marie-Christine CHARBONNIER	Х			Florent JOURDAIN	Х		
Jean DAVID	X			Myrtille BROCHOIRE			
Eric JACQUEMIN		J		Bernard DARLAY			
Cécile BESNIER-TRECOURT	Х			Stéphanie LECOULTRE			
Christine BORSKI	X	Ŋ.		Joséphine JACQUENOD	Х		
Marie-Claude RENAUD				TOTAL	12		

8. TRAVAUX

8.1 Opération de construction logements gendarmerie

Le marché de travaux après négociation s'établit ainsi :

LOTS	TRAVAUX	ESTIMATION HT	ENTREPRISES	PROPOSITIONS HT	PROPOSITIONS TTC
LOT1	TERRASSEMENT/VRD	85 000,00 €	SAS JURA SUD TERRASSEMENT PAYSAGE	85 498,11 €	102 597,73 €
LOT2	GROS ŒUVRE	150 000,00 €	JACQUET	158 853,61 €	
LOT3	SERRURERIE	24 000,00 €	ID VERDE	39 557,72 €	47 469,26 €
LOT4	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ET BARDAGE BAC ACIER	60 005,50 €	MARILLER	97 382,92 €	116 859,50 €
LOT5	MENUISERIES EXTERIEURES PVC	18 000,00 €	PAGET MENUISERIE	18 476,56 €	22 171,87 €
LОТ6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	18 000,00 €	PAGET MENUISERIE	25 346,98 €	30 416,38 €
LOT7	CLOISONS - PEINTURES - ISOLATIONS	52 000,00 €	BONGLET	51 035,87 €	61 243,04 €
LOT8	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	18 000,00 €	PRIMATESTA	20 144,22 €	24 173,06 €
LOT9	SOLS SOUPLES	8 000,00 €	BONGLET	9 588,00 €	11 505,60 €
LOT10	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE -SANITAIRE	41 960,00 €	IMTC	45 648,00 €	54 777,60 €
LOT11	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	40 850,00 €	PERNOT 3E	33 229,00 €	39 874,80 €
TOTAL	TRAVAUX	515 815,50 €		584 760,99 €	701 713,17 €

A ce montant, il faut rajouter:

Pour le financement de cette opération, un emprunt de 490 000 € a été réalisé au taux de 2,70% sur une durée de 25 ans.

Une première réunion de démarrage a eu lieu le 1^{er} septembre 2022 à laquelle a été arrêtée la date de commencement des travaux au 26/09/2022.

8.2 Orientations face à l'augmentation des énergies

Face à l'augmentation des énergies, des matériaux, du point d'indice pour le personnel et les élus, le conseil municipal doit réfléchir aux solutions à adopter pour réduire les dépenses de fonctionnement.

En matière d'énergie :

La commune avec moins de 10 salariés et moins de 2 000 000 € de recettes pourra rester au tarif réglementé. Ce tarif sera néanmoins revu à la hausse dont le montant sera connu autour du 15 décembre 2022.

Quelles actions pour réduire les consommations ? quelques pistes à approfondir :

 Coupure de l'éclairage public une partie de la nuit : 23h/6h est la formule la plus pratiquée par les collectivités. Cette solution permettrait une

⁻les frais de maîtrise d'œuvre de 38 253 € HT,

⁻les missions de contrôle et de coordination sécurité et protection de la santé, les frais d'études de sol, l'assurance dommage ouvrage obligatoire pour du locatif pour un montant total de 12 990 € HT.

économie estimée par le SIDEC d'environ 5 000 €/an avec le tarif de l'énergie actuel.

Pas de possibilité de laisser un lampadaire sur deux.

Possibilité de laisser la traversée du bourg allumé mais travaux à réaliser (boitiers de coupure à installer à chaque intersection)

 Isolation ou changement de chauffage dans les bâtiments publics et privés communaux, etc...

(se référer à l'étude réalisée par le SIDEC sur les différents bâtiments communaux dans le cadre du Conseil en Energie Partagé).

- Optimisation des salles communales mises à disposition des associations
- Signature d'une convention avec les différents utilisateurs des salles communales les engageant à respecter les démarches d'économie d'énergie décidées par la commune (ex un jour de fermeture, interdiction d'allumer le chauffage sur une tranche horaire, etc...).
- Sensibiliser les locataires de la commune en les informant des gestes simples à adopter pour réduire les factures d'énergie et d'eau (documentation ADEME)

En matière d'achat de fournitures ou de prestations

Demander systématiquement plusieurs devis qui permet une comparaison

9. QUESTIONS DIVERSES

- -La salle communale rue de la Chapelle se libérant, Guy DUPUIS, demande si l'association « les Outils d'Autrefois » pourrait en disposer pour exposer de nouvelles collections (poupées, cloches, voitures miniatures et tuiles). Cette solution est à étudier.
- -Pour les habitants du centre n'ayant pas d'extérieur, il est proposé d'installer un composteur dans le centre-ville. Le lieu d'installation est à réfléchir.
- -l'Adapemont doit prendre contact avec la mairie pour l'organisation du Festival 2023 sur Arinthod.
- -Christine BORSKI rappelle l'opération brioche qui aura lieu du 4 au 9 octobre.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER

Le secrétaire Philippe MONNERET

